



Genève, le 21 août 2019

Le Conseil d'Etat

3676-2019

Association nature et patrimoine
du Val d'Aire (A.N.P.V.A)
Monsieur Michel Marti, Président
MM. Jacques Roulet et Denis Belleville,
Membres du comité
Chemin-sur-le Beau 30
1213 Onex

Concerne : modification de zones de la campagne dite " des Ormeaux", chemin de Belle-Cour à Onex

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du comité,

Nous accusons réception de votre courrier du 1^{er} mai 2019 dont le contenu a retenu toute notre attention.

Comme mentionné dans le communiqué de presse du 22 mai 2019, notre Conseil, soucieux de densifier de manière qualitative et de préserver son patrimoine historique, a décidé de maintenir la villa de maître (dite villa Broliet) située aux lieu-dit les "Ormeaux" sur la commune d'Onex. Pour rappel, cette maison de maître, propriété de l'Etat, comme les parcelles attenantes, abrite le foyer d'hébergement de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) et était initialement vouée à la démolition dans le cadre du projet d'équipements publics et de logements.

Aussi, afin d'analyser et de décider de maintenir ou pas la villa, le département du territoire a décidé de suspendre le projet de déclassement du secteur. Le Conseil municipal de la commune d'Onex n'a donc pas encore eu la possibilité de se prononcer sur la modification de zones comme votre courrier peut le laisser entendre.

Aujourd'hui, la décision de maintenir la villa implique de revoir l'ensemble du projet urbain ainsi que son programme. Des réglages entre l'Etat, la commune et la FOJ sont nécessaires sur les aspects juridiques et financiers. Ces discussions, une fois abouties, permettront de relancer les travaux sur la modification de zone, la suite des études complémentaires sur le projet urbain et la concertation avec les riverains et les associations.

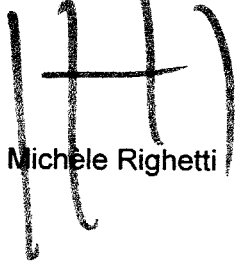
Comme indiqué dans le précédent courrier adressé par le département du territoire le 11 juillet 2017, le Conseil d'Etat vous confirme que votre association sera l'un des partenaires légitimes des autorités dans l'élaboration du plan localisé de quartier et sera informée dès le début du processus.

Soyez assurés que la position de notre Conseil rejoint celles des départements du territoire et des infrastructures. Nous sommes en effet convaincus de la nécessité de trouver une solution d'aménagement permettant d'aboutir à une densification judicieuse tout en préservant les qualités essentielles du site des Ormeaux, notamment au niveau de son patrimoine bâti et des espaces naturels et paysagers qui l'entourent.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Messieurs les Membres du comité, à l'assurance de notre considération distinguée.

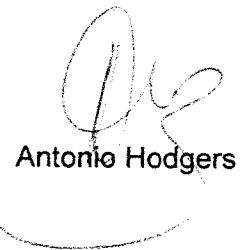
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Righetti

Le président :



Antonio Hodgers